

Bulletin N°13 du 6 juillet 2022

Résumé de la semaine

L'épisode faiblement pluvieux et les températures modérées de la semaine passée, n'ont pas permis de s'affranchir de la reprise de l'irrigation sur la plupart des parcelles. Compte tenu du temps sec et plus chaud annoncé et de la forte demande climatique, un tour d'eau est conseillé sur la plupart des parcelles cette fin de semaine.

Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'autolimiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

3 bassins seraient en **alerte renforcée** : (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin)

Argance	Tusson + Veuve + Anille	Vive Parence
----------------	--------------------------------	---------------------

2 bassins seraient en **alerte** :

Aune	Affluents Sarthe Médiane
-------------	---------------------------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

2 bassins seraient en **vigilance**

Braye	Gée
--------------	------------

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 29/06 au 05/07	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	6	30	75
Le Lude	7	29	78
Ancinnes	8	28	69
Volnay	11	30	74

Source : Weather Measures.

Après une baisse en milieu de semaine, les températures sont reparties progressivement à la hausse ces derniers jours (19° en moyenne lundi 4 juillet). La demande climatique s'est par conséquent maintenue autour de 4 mm/jour en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 07/07	Vendredi 08/07	Samedi 09/07	Dimanche 10/07	Lundi 11/07
Temps					
T° min/max (°C)	16/27	17/30	14/32	13/29	15/31
Pluie (mm)	0	0	0	0	0
ETP (mm)	6.4	7.4	8.7	9.8	10.8
Vent (km/h)	10 - 25	15 - 20	15 - 30	20 - 25	15 - 25

Sources : Météociel/Weather Measures (« prévisions ») – Commune Le Mans

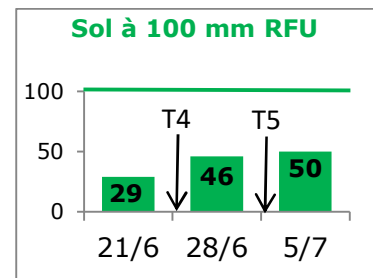
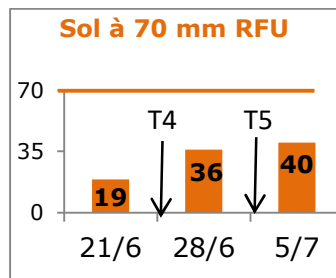
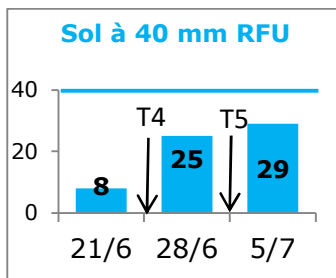
Le temps restera sec avec des températures maximales dépassant les 30°C. La demande climatique va également grimper à 8.6 mm/jour en moyenne et le vent sera plutôt faible.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont du stade 12 feuilles au stade grains en formation.

Les Maïs vont avoir des besoins importants en eau. Compte tenu du temps sec et plus chaud annoncé et de la forte demande climatique, un tour d'eau est conseillé sur la plupart des parcelles cette fin de semaine.

Bilan hydrique au 5 juillet pour un maïs en début de floraison femelle au Lude



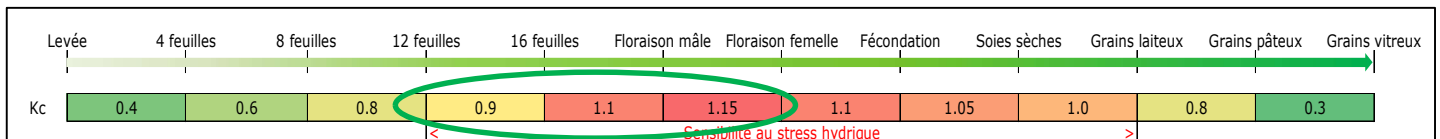
On est à 73 % de la RFU max. Compte tenu du temps sec et chaud annoncé et du stade cultural, un 6^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager avant la fin de semaine

On est à 57% de la RFU max. Là aussi, un 6^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager avant la fin de semaine

On est à 50% de la RFU max. Un 6^{ème} tour d'eau de 30 mm est également à envisager avant la fin de semaine

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 5/7 = état de la réserve au 28/6 + pluies du 28/6 au 5/7 + irrigation - (Kc (maïs floraison femelle) x ETP Le Lude du 28/6 au 5/7) = 25 + 7 + 30 - (1.15 x 29) = 29 mm

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.







Spécial cénomannien

Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 16 feuilles. Il y a eu 5 mm de pluies le 29 juin dernier. Un tour d'eau a été déclenché le même jour. On est à 78% de la RFU. Le prochain tour d'eau devrait pouvoir attendre le début de la semaine prochaine.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à floraison femelle. Il y a eu un peu de pluies le 29 juin. Un tour d'eau a été fait le 1^{er} juillet. On est à 38% de la RFU. Le prochain tour d'eau devrait revenir vers le 7 juillet.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la **Chambre d'agriculture** sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.031 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.135 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.273 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.421 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.201 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.165 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 6.389 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 10.249 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.201 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.366 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.879 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 4.009 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 13.343m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

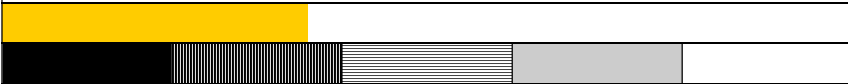
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte - **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

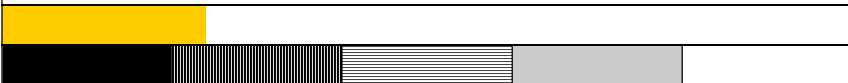
sur **irrig'eau** en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.086 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.117 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.205 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.975 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : inférieur à 0.150 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1) y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : - 20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(3) : - 40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Eric PLESSIS, Louise TALBI,
Romain CRUCHET

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN

Avec le soutien financier de :

Avec la contribution de la République Française
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage, de la Ruralité et de l'Alimentation



Reproduction interdite

Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau3>